

ASVPNF Fichier 1 du 3 juillet 2025

CHARLES PÉGUY :

L'Ecole républicaine et la laïcité, un silence éclairant

par

Trébor Rehral, ASVPNF

Le rapport de Charles Péguy à la laïcité et à l'école de la Troisième République est fondamental pour comprendre son œuvre, pourtant il ne mentionne jamais directement la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Ce silence, loin d'être anodin, témoigne d'une position complexe, à distance des clivages de son temps.

Républicain convaincu, dreyfusard de la première heure, Péguy rend un hommage fervent aux instituteurs de la République dans L'Argent (1913). Il les nomme les « hussards noirs », célébrant leur austérité, leur sens du devoir et leur rôle émancipateur. Pour lui, l'école publique incarne une forme de sacré républicain, une transmission d'une spiritualité laïque, fondée sur la justice et la vérité.

Cependant, Péguy ne se reconnaît pas dans l'anticléricalisme militant de certains républicains de son époque. Il rejette la République bourgeoise, dominée par l'Argent, aussi bien que le cléricisme conservateur. Il défend une laïcité habitée par l'esprit, non vidée de toute transcendance. Dans cette perspective, la Loi de 1905 pourrait lui convenir sur le principe, mais non dans le climat politique d'exclusion et de radicalisation où elle fut appliquée.

Son silence sur cette loi traduit donc une critique implicite des deux camps : il refuse de choisir entre une Église compromise et une République devenue matérielle. Ce qui l'inquiète, ce n'est pas tant la

séparation des Églises et de l'État, que celle de l'âme et de la justice, de la foi et de l'éducation. Péguy reste fidèle à une vision unitaire et spirituelle de la France, où l'instituteur républicain et le chrétien engagé pourraient, en d'autres temps, servir ensemble une même vérité.

Nous avons récemment mis en ligne sur ce site un article ayant trait à l'histoire de Charles Péguy et des hussards noirs de la République.(Ref. <https://asvpnf.com/index.php/2025/07/02/charles-peguy-et-les-hussards-noirs-de-la-republique/>).

Reprenant ces données au prisme de la laïcité et cherchant à mettre en lumière la relation de cet auteur éminent à l'Ecole publique laïque de la 3^è République il est apparu que Péguy ne faisait guère mention, dans ses écrits, de l'existence de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat votée en 1905, neuf ans avant sa mort.

Il peut paraître difficile de tenter de trouver des éléments de réponse à cette question délicate d'autant qu'elle touche à l'un des points les plus complexes de la pensée de Charles Péguy : sa relation à la laïcité républicaine, principe central dans l'histoire politique et spirituelle de la France.

Un silence frappant sur la loi de séparation de 1905

Il est vrai, et souvent remarqué, que Péguy ne commente pas directement la Loi de 1905, du moins pas dans ses écrits majeurs. Ce silence est en apparence surprenant. Pourquoi un homme aussi engagé, un intellectuel si profondément préoccupé par la République, la foi, l'école et la nation, n'aurait-il pas utilisé sa plume pour saluer, critiquer ou au moins commenter une telle loi ?

Diverses hypothèses ont été avancées :

-Ce silence peut être stratégique : Péguy ne veut peut-être pas ajouter sa voix à un débat déjà trop chargé d'idéologie et de violence verbale, dans lequel il ne se reconnaît ni dans les anticléricaux radicaux ni dans les catholiques traditionalistes.

-Ce silence peut aussi être symptomatique d'une position plus complexe : Péguy n'est ni un défenseur de la théocratie ni un soutien aveugle de l'anticléricalisme militant. Il est républicain, dreyfusard, mais aussi chrétien, avec une sensibilité très profonde, même mystique, à la foi.

Péguy et l'école républicaine : les « hussards noirs »

Dans *L'Argent* (1913), Péguy rend un hommage vibrant aux instituteurs de la République, ceux qu'il appelle les « hussards noirs ». Il les admire pour leur dévouement, leur rigueur morale, leur austérité, leur foi dans l'école comme ascenseur social et outil d'émancipation. Ils sont à ses yeux les héritiers des saints et des prophètes, laïques certes, mais porteurs d'un idéal spirituel.

"Ils étaient pauvres ; ils étaient purs ; ils étaient fiers. [...] Ils étaient les enfants pauvres des pauvres."
(*L'Argent*, Péguy)

L'école, pour Péguy, est un lieu sacré — pas au sens religieux, mais au sens moral : c'est là que la République accomplit sa promesse d'égalité et de justice. Il n'y a donc chez lui aucune

opposition de principe entre l'école publique et les valeurs chrétiennes.

La laïcité selon Péguy : une spiritualité sans cléricisme

Péguy semble ainsi porter une vision spirituelle de la laïcité, mais non cléricale :

-Il rejette l'anticléricisme de combat, qu'il associe à un matérialisme bourgeois, celui de la République des notables, attachée à l'Argent, aux apparences, aux carrières.

-Il réhabilite une forme de religiosité populaire, enracinée dans la France paysanne, celle des pèlerinages, des figures comme Jeanne d'Arc — qu'il célèbre dans *Le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc*.

-Il croit possible une coexistence entre foi chrétienne et République laïque, tant que la religion n'est pas instrumentalisée politiquement (par l'Église) ni que la République n'est vidée de toute spiritualité.

Dans ce cadre, *la loi de 1905*, en mettant fin au concordat et à l'emprise institutionnelle de l'Église sur l'État, aurait pu théoriquement lui convenir. Mais le climat dans lequel elle est adoptée — celui de la radicalisation anticléricale, de la haine du catholicisme social, des expulsions d'ordres religieux — l'inquiète.

Un chrétien de gauche, mais un mystique plus qu'un militant

Péguy n'est pas un idéologue. Il pense en poète, en prophète, en mystique. Sa vision est tragique : il voit la décomposition morale de la société moderne, l'abandon de la pauvreté évangélique, le règne de l'argent, la perte de la ferveur — qu'elle soit républicaine ou chrétienne.

Dans ce monde moderne, ni l'Église ni la République ne sont fidèles à leurs idéaux. Péguy ne veut donc pas trancher entre les deux institutions, mais plutôt rappeler l'exigence morale, spirituelle et humaine qui devrait les animer l'une comme l'autre

Conclusion : un silence qui en dit long

Le silence de Péguy sur la loi de 1905 n'est pas une fuite ou une indifférence. Il traduit plutôt une réserve profonde à l'égard d'un événement que ses contemporains ont vécu comme une victoire ou une défaite, mais que lui perçoit comme une perte de profondeur spirituelle, des deux côtés.

Il semblerait que la vraie séparation qui inquiète Péguy, ce n'est pas celle de l'Église et de l'État, mais celle de l'âme et de la justice, de la foi et de l'École, de la charité et de la République. *Ce que Péguy défend, c'est l'unité vivante d'une France spirituelle, où l'instituteur et le prêtre auraient pu être deux protagonistes d'une même vocation.*

T.R. 3 juillet 2025
